

Convention Commune
La Poste – France Télécom

Avenant du 9 mars 2022

7 4 MS
VF SC
PB

Convention commune

La Poste France -Télécom

Avenant du 9 mars 2022

La Convention Commune La Poste – France Télécom est modifiée comme suit :

Article 1: les articles de la convention commune concernant les minimums, les salaires garantis et le complément pour charge de famille sont modifiés comme suit :

Annexe « Autres personnels »

Article 6 : minima conventionnels

Les valeurs sont affichées sans chiffres après la virgule

Le sixième alinéa est modifié comme suit :

Au 1^{er} avril 2022, ces minima sont :

	Euros
III.1	21 110
III.2	22 772
III.3	24 326

Article 7 : salaire garanti

Au 1^{er} avril 2022, pour le niveau III.1, le salaire annuel de base garanti est fixé à :

21 952	euros	Au bout de 3 ans d'ancienneté
22 529	euros	Au bout de 6 ans d'ancienneté
22 859	euros	Au bout de 10 ans d'ancienneté
23 744	euros	Au bout de 15 ans d'ancienneté
24 748	euros	Au bout de 20 ans d'ancienneté

Handwritten initials: *HS*, *VF*, *PB*, *SC*

Au 1^{er} avril 2022, pour le niveau III.2, le salaire annuel de base garanti est fixé à :

23 511	euros	Au bout de 3 ans d'ancienneté
24 130	euros	Au bout de 6 ans d'ancienneté
24 514	euros	Au bout de 10 ans d'ancienneté
25 568	euros	Au bout de 15 ans d'ancienneté
26 618	euros	Au bout de 20 ans d'ancienneté

Au 1^{er} avril 2022, pour le niveau III.3, le salaire annuel de base garanti est fixé à :

25 096	euros	Au bout de 3 ans d'ancienneté
25 788	euros	Au bout de 6 ans d'ancienneté
26 232	euros	Au bout de 10 ans d'ancienneté
27 342	euros	Au bout de 15 ans d'ancienneté
28 451	euros	Au bout de 20 ans d'ancienneté

Annexe « Ingénieurs et cadres supérieurs »

Article 10 : minimums conventionnels

Le second alinéa est modifié comme suit :

« Au 1^{er} avril 2022, ces minima sont fixés comme suit » :

	Euros
Position I	29 804
Position II Recrutement	34 733
Position II > 13 ans	41 183
Position II > 18 ans	42 920
Position III A	40 673

44
VF
PB
MS
SC

Paris, le 9 mars 2022

Pour La Poste

La directrice générale adjointe,
Directrice des ressources humaines du Groupe La Poste

Valérie DECAUX

Pour les organisations syndicales

Fédération nationale des salariés du
secteur des Activités Postales et de
Télécommunications
(FAPT-CGT)

Fédération Communication, Conseil,
Culture CFDT (F3C- CFDT)

Michaël SCHREIBER

Fédération des syndicats PTT
Solidaires Unitaires et Démocratiques
(SUD)

Fédération syndicaliste Force Ouvrière de
la Communication Postes et
Télécommunications (FO-COM)

Sivan Christine -

Osons l'avenir

Fédération UNSA-Postes

CFE - CGC Groupe La Poste

Victor FARINHA

Fédération CFTC Média +

Philippe BOURGEOIS